

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
07 AVRIL 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 10

Votants 13

OBJET : 2023_027 DELIB

5B. VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2023 POUR LE
CENTRE SOCIAL STEPHANE
HESSEL. 15101

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Marie José RUHLAND donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le Président rappelle au Conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du Centre Social Stéphane Hessel pour l'exercice 2023 s'est tenu lors de la séance du mardi 14 mars 2023.

Le Président soumet au Conseil le Budget Primitif pour le Centre Social Stéphane Hessel au titre de l'exercice 2023 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 217 000 € à la section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, **à l'unanimité**, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

Section de Fonctionnement		
Dépenses		1 217 000,00 €
011	Charges à caractère général	212 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	967 000,00 €
65	Autres charges de gestions courantes	37 000,00 €
68	Dotations aux provisions	800,00 €
Recettes		1 217 000,00 €
013	Atténuation de charges	185 000,00 €
70	Produits des services	130 597,01 €
74	Dotations et participations	800 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €
002	Résultat de fonctionnement 2022 reporté	100 502,99 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK



La secrétaire de séance

Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.